



TEXTE n° 745
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

11 octobre 2011

PROPOSITION DE LOI

*tendant à prohiber la **différence de taux de sucre** entre la composition des **produits manufacturés** et vendus dans les régions d'**outre-mer** et celle des mêmes produits vendus dans l'**hexagone**.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 octobre 2011.

Le Président,

Signé : BERNARD ACCOYER

Voir les numéros : 3574 et 3767.



ISSN 1240 - 8468